

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 4 OCTOBRE 2023, à 19 h 59**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Martin Lefebvre , maire de Ville-Marie

EST ABSENT :

M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet
suppléant de la MRCT

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète

À moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, M^{me} Bolduc choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au Comité administratif/Commission d'Aménagement. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la préfète ne vote pas sur les décisions, tel que lui permet la loi.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M. Sami Bdiri , greffier et trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale et trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 18 h 00 à 19 h 55.

10-23-345A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 59 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

10-23-346A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2023 ayant été déposé sur la plateforme ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

Aucune question.

10-23-347A

GESTION DU FLI - SUIVI DOSSIER 2023-02

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Finance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un prêt « Aide aux jeunes » de 25 000 \$, pour un terme de 6 ans au dossier FLI 2023-02, avec moratoire pour le remboursement de capital pour la première année.

La directrice générale-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information

GESTION DU FLI - SUIVI DU DOSSIER 2911

Les membres du CA ont été informés, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

Information

DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS

En date du 21 septembre 2023, la disponibilité du FLI est de 1 034 928 \$ et celle du FLS de 415 009 \$.

Information

PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PME: DOSSIER PAUPME 2023-02

Les membres du CA ont été informés, lors de la réunion privée, que le projet qui a été déposé est non admissible dans le cadre de ce programme.

10-23-348A

AUTORISATION POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES, POUR UN INVENTAIRE TERRAIN, LOTISSEMENT ET PRODUCTION D'UN RAPPORT : OUVERTURE DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE : LAC DEVLIN (LAFORCE)

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État, prévoit que la MRC peut mettre en disponibilité des terrains de villégiature (étude préalable);

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de Laforce, pour une telle étude;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **DE LANCER** un appel d'offres pour un inventaire terrain, lotissement et production d'un rapport pour la mise en disponibilité de terrains de villégiature au lac Devlin dans la municipalité de Laforce. Le tout devrait permettre l'inscription au tirage au sort au printemps 2025 afin d'offrir les terrains à l'automne 2025. Les soumissions seront prises en considération par le conseil de la MRCT, plus tard le printemps prochain.

La MRC de Témiscamingue ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Ces terrains seront possiblement offerts sans garantie d'accès routier, ni électricité.

10-23-349A

PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC (VOLET 2) : DEMANDE DE REPORT DE LA DATE DE FIN DES TRAVAUX (CHEMINS DU LAC GAUVIN ET DU LAC ROCHER)

CONSIDÉRANT qu'en mai et juin 2023, en Abitibi-Témiscamingue, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a interdit l'accès à la forêt publique, à cause des feux, pendant plusieurs jours, rendant impossibles la planification et la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT qu'en juillet et en août 2023, la pluie a ralenti les travaux, rendant nécessaire (pour un travail bien fait) un délai de plusieurs jours entre la mise en forme et le gravelage;

CONSIDÉRANT que la saison de chasse à l'orignal débute le 16 septembre et se termine le 22 octobre 2023. Pour la sécurité des travailleurs, il est nécessaire de limiter les travaux durant cette période. Les travailleurs sont également moins disponibles durant cette période;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) de modifier les conventions V2-2022-55 et V2-2022-56, tel que le prévoit l'article 16 pour reporter la date de fin des travaux au 31 octobre 2024, compte tenu que le programme se termine seulement le 31 mars 2026.

Information

MANDATS COMPLÉMENTAIRES AUX PROJETS DE LIGNES ÉLECTRIQUES DES SECTEURS DE VILLÉGIATURE DU LAC ROBINSON (LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS) ET DU LAC GAUVIN (BELLETERRE)

Dans le cadre de la gestion des baux de villégiature, la MRC a ouvert 14 lots au lac Robinson et 13 lots au lac Gauvin. Le rôle de la MRC est de rendre disponibles des terrains accessibles par la route et parfois électrifiés, pour permettre l'établissement de nouveaux résidents. Le mandat de la MRC se termine avec ces 2 éléments (chemin d'accès et parfois l'électrification). Le développement futur du secteur, étant laissé à la municipalité locale. Ces dépenses sont financées par les surplus accumulés de la gestion foncière. Aucune quote-part municipale ne finance ces dépenses. La MRC détient un permis du ministère des Ressources naturelles pour l'emprise de la ligne électrique.

Hydro-Québec demande à la MRC de prendre en charge 2 travaux mineurs (en termes de coûts) : le déboisement de l'emprise de la ligne et l'obtention de 4 servitudes (la future ligne traverse des terrains privés au lac Robinson).

10-23-350A

MANDAT COMPLÉMENTAIRE AUX PROJETS DE LIGNES ÉLECTRIQUES DES SECTEURS DE VILLÉGIATURE DU LAC ROBINSON (LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS) ET DU LAC GAUVIN (BELLETERRE) : OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA MISE EN MARCHÉ DU BOIS

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC dans le cadre de la villégiature en terres publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE MANDATER** monsieur Luc Éthier, ingénieur forestier de Béarn pour un montant forfaitaire de 2 000 \$ (taxes en sus) pour un permis de coupe auprès du ministère des Forêts, pour la mise en marché du bois.
- **D'AUTORISER** la directrice générale et trésorière à signer tout document en lien avec ce mandat.

10-23-351A

MANDAT COMPLÉMENTAIRE POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS AU PROJET D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE DU SECTEUR DE VILLÉGIATURE DU LAC ROBINSON (LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS)

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC dans le cadre de la villégiature en terres publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **DE MANDATER** monsieur Mario Sarrazin, arpenteur-géomètre, pour préparer les descriptions techniques des 4 futures servitudes traversant 4 propriétés privées (lac Robinson).
- **DE MANDATER** madame Sophie Gagnon, notaire, pour préparer les servitudes imposées à 4 propriétés privées (lac Robinson).
- **D'AUTORISER** la directrice générale et trésorière à signer tout document en lien avec ce mandat.

10-23-352A

MANDAT COMPLÉMENTAIRE AU PROJET D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE DU SECTEUR DE VILLÉGIATURE DU LAC ROBINSON (LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS) : CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC dans le cadre de la villégiature en terres publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un mandat à l'entreprise 9472-5892 Québec inc. au montant de 14 000 \$ (taxes en sus) pour l'exécution de travaux de débroussaillage dans l'emprise et autour de la future ligne électrique desservant du lac ROBINSON (le tout en conformité avec son offre de service du 29 septembre 2023).
- **D'AUTORISER** la directrice générale et trésorière à signer tout document en lien avec ce mandat.

10-23-353A

MANDAT COMPLÉMENTAIRE AU PROJET D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE DU SECTEUR DE VILLÉGIATURE DU LAC ROBINSON (LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS): CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'ABATTAGE ET DE DISPOSITION D'ARBRES

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC dans le cadre de la villégiature en terres publiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un mandat à l'entreprise 9472-5892 Québec inc. au montant de 14 000 \$ (taxes en sus) pour l'exécution de travaux d'abattage et de disposition des arbres dans l'emprise et autour de la ligne électrique desservant le lac ROBINSON (le tout en conformité avec son offre de service du 29 septembre 2023).

- **D'AUTORISER** la directrice générale et trésorière à signer tout document en lien avec ce mandat.

10-23-354A

BUDGET 2024 - ORIENTATIONS ADMINISTRATIVES À CONSIDÉRER POUR LE PROCHAIN BUDGET

CONSIDÉRANT que l'indice du prix à la consommation en juillet 2023 était de 3.3 %, étant la donnée de référence pour indexer le prochain budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE PRÉPARER** le projet du budget 2024 en prévision de la réunion de travail des membres du conseil de la MRC selon le cadre suivant:
 - Indexer la grille salariale du personnel de la MRC de 3.3 %;
 - Indexer les dépenses pour le budget 2024, selon l'IPC de juillet 2023;
 - Ajuster certaines dépenses selon le coût réel prévu (exemple: hydroélectricité).
- **DE RECOMMANDER** au conseil de la MRC la réaffectation d'un montant totalisant 117 500 \$, soit les revenus d'intérêt générés par un placement d'un an, dans le cadre du budget pour le prochain exercice financier.

10-23-355A

BUDGET 2024 - TRAITEMENT SALARIAL DU PERSONNEL

CONSIDÉRANT que les membres du CA ont donné comme orientation une indexation de 3.3 % à la grille salariale pour 2024;

CONSIDÉRANT que les membres du CA ont pris connaissance du projet de tableau détaillé pour le traitement salarial des employés pour l'année 2024, en huis clos;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** une masse salariale brute de 2 764 608 \$ pour l'année 2024.
- **D'ÉTABLIR** les prévisions budgétaires pour le traitement salarial du personnel selon les modalités suivantes, en prévision du projet du budget à être présenté aux membres du conseil :

| | 2023 | 2024 | % écart |
|----------------------------------|--------------|--------------|----------|
| Cadre – Équipe de gestion | 492 428 \$ | 515 900 \$ | + 4.8 % |
| Autres employés | 2 160 192 \$ | 2 248 708 \$ | + 4,0 \$ |
| Total | 2 652 620 \$ | 2 764 608 \$ | + 4.2 % |

Le présent tableau peut être révisé, selon les orientations émises lors de la réunion de travail du budget 2024 avec les membres du Conseil de la MRC.

10-23-356A

GESTION RH - ADOPTION DE LA POLITIQUE RÉVISÉE DE TÉLÉTRAVAIL

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue désire favoriser l'atteinte de ses objectifs organisationnels tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de ses employés;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue désire offrir à ses employés un cadre de travail répondant davantage à la conciliation travail et vie personnelle;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue désire offrir des conditions de travail compétitives dans le marché du travail du milieu municipal, à portée régionale;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue désire maximiser le potentiel de recrutement de la main-d'œuvre qualifiée et la rétention de ses employés;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue désire offrir la possibilité à ses employés de faire du télétravail;

CONSIDÉRANT que la technologie disponible en matière de télécommunications permet maintenant de travailler efficacement à distance;

CONSIDÉRANT que la présente Politique de télétravail demeure un privilège et non un droit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue adopte la présente Politique de télétravail.
- **D'ANNULER** toutes les politiques de télétravail antérieures, s'il y a lieu.
- **D'AUTORISER** un budget de 3500 \$ taxes incluses permettant l'acquisition d'équipements informatiques nécessaires au télétravail, selon les besoins identifiés par les employés.

10-23-357A

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE FOURNITURES DE SERVICES EN URBANISME AVEC LA MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN

CONSIDÉRANT que la municipalité de Guérin souhaite faire appel aux services des ressources dédiées à l'entente en urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un projet de contrat de fournitures de services en urbanisme a été soumis par la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que le contrat de service prévoit une banque d'environ 300 heures à être écoulee d'ici le 31 décembre 2023, à moins d'une entrée en vigueur d'une nouvelle entente en urbanisme pour laquelle la municipalité de Guérin a manifesté un intérêt à s'y joindre;

CONSIDÉRANT que les heures requises au présent contrat seront prises à même les heures assumées par la MRC de Témiscamingue pour le maintien en emploi des 2 ressources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la directrice générale-trésorière à signer, pour et nom de la MRC de Témiscamingue le contrat de fournitures de services en urbanisme intervenu entre la MRC de Témiscamingue et la municipalité de Guérin.

10-23-358A

PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER: AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT

CONSIDÉRANT que le ministre de la Culture et des communications et la MRC de Témiscamingue ont conclu, le 19 mars 2021, une convention ayant pour objet l'octroi, par le MINISTRE au BÉNÉFICIAIRE, d'une Aide financière pour le projet : Entente de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - propriété municipale (1b);

CONSIDÉRANT que les obligations relatives à la reddition de comptes doivent être révisées et le souhait des 2 parties à prolonger la durée de la convention;

CONSIDÉRANT que les clauses 2.8 et 12 de ladite convention seront modifiées, confirmant que la convention prendra fin le 30 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la préfète à signer, pour et nom de la MRC de Témiscamingue l'avenant 1 de la convention d'aide financière du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier - Volet 1b.

10-23-359A

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUEL POUR 2024 ENTRE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE ET LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel actuelle, conclue entre la MRC de Témiscamingue et le ministère de la Culture et des Communications (MCC), prendra fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT le bilan positif que la MRC de Témiscamingue, la Commission culturelle et le MCC font des ententes de développement

culturel du point de vue de leur gestion souple et flexible et de la diversité des projets soutenus;

CONSIDÉRANT que le support financier octroyé aux municipalités et aux organismes à but non lucratif (OBNL) par le biais de l'entente permet le rayonnement de la culture partout sur le territoire;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets culturels ne pourraient pas se réaliser sans cet apport financier supplémentaire pour le milieu;

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a en place tous les outils favorisant l'émergence et le soutien de projets culturels porteurs sur son territoire, que ce soit par sa Politique culturelle, son plan d'action culturel, sa Commission culturelle et la présence d'une agente de développement culturel;

CONSIDÉRANT que le MCC est disposé à renouveler l'entente de développement culturel avec la MRC de Témiscamingue, et ce, pour une période d'un an (2024), étant donné le contexte actuel;

CONSIDÉRANT que les partenaires à l'entente souhaitent conserver le cadre de gestion et le cadre financier actuel, c'est-à-dire une gestion souple au cas par cas et l'apport financier provenant des municipalités locales et du Fonds de la commission culturelle comme apport du milieu à 40%;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue souhaite signer une entente de développement culturel annuelle (2024) avec le MCC dans le but de soutenir des projets culturels ponctuels sur son territoire.
- **DE MANDATER** la préfète et d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue ladite entente.

10-23-360A

AUTORISATION POUR LE RENOUELEMENT D'UN PLACEMENT AUPRÈS DE DESJARDINS

CONSIDÉRANT la bonne santé financière de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT qu'un placement arrive à terme, le 6 octobre 2023 et qu'il serait avantageux de renouveler ledit placement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** au renouvellement de ce placement (2.5 M\$) pour un terme de deux (2) ans fixe, sans possibilité de rachat, au taux de 5.9 %.

La directrice générale-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le renouvellement de ce placement.

Avec ce placement, les revenus d'intérêts sont estimés à 306 350 \$.

10-23-361A

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT D'UNE FACTURE (MICHELIN)

CONSIDÉRANT que des pneus ont été commandés pour les camions #8 et #9 auprès de l'entreprise Michelin et que la facture s'élève à plus de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet à la directrice du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 3 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture chez Michelin pour l'achat de pneus pour les camions #8 et #9, au coût de 14 438,83 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Entretien et réparation des camions #8 et #9 ».

10-23-362A

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DE FACTURES (CLÉMENT CHRYSLER)

CONSIDÉRANT que des pièces ont dû être commandées chez Clément Chrysler pour le camion #6 et que la facture s'élève à plus de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT le remorquage du camion #7 par Clément Chrysler, suite à l'accident de ce dernier à Laniel le 26 juillet et que la facture s'élève à plus de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que le règlement décrétant les règles en matière de délégation de contrôle et de suivi budgétaire permet à la directrice du Centre de valorisation d'autoriser des dépenses de 3 000 \$ maximum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture chez Clément Chrysler pour des pièces pour le camion #6, au coût de 4 293,21 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Entretien et réparation du camion #6 ».

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture chez Clément Chrysler pour le remorquage du camion #7, au coût de 7 523,73 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Entretien et réparation du camion #7 », mais sera remboursée par les assurances.

10-23-363A

AUTORISATION POUR L'ACHAT DE PNEUS POUR LE CHARGEUR

CONSIDÉRANT que de nouveaux pneus doivent être commandés pour le chargeur sur roue (loader);

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée auprès de Pneus GBM et que les coûts s'élèvent à 8 560 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 8 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 4 pneus pour le chargeur sur roue auprès de Pneus GBM, au coût de 9 841,86 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Entretien et réparation du Loader #2 ».

10-23-364A

AUTORISATION POUR L'ACQUISITION DE CAMÉRAS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que de plus en plus de vols sont perpétrés sur le site du Centre de valorisation;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée auprès de Hamster pour ajouter 4 caméras de surveillance supplémentaires et qu'il en coûte 2 367 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 8 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'acquisition de 4 caméras supplémentaires pour le site du Centre de valorisation auprès de Hamster, au coût de 2 721,46 \$, taxes incluses.

La dépense sera prise à même le poste budgétaire « Entretien terrain et bâtiments ».

Information

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

Information **GESTION RH - DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

En vertu de l'article 11 du *Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, la directrice générale-trésorière dépose son rapport concernant la gestion des ressources humaines.

Information **DÉLÉGATION AUX FONCTIONNAIRES - DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES**

En vertu des articles 8 et 23 du *Règlement décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, la directrice générale-trésorière dépose son rapport concernant la liste des dépenses autorisées par chaque directeur.

10-23-365A **DÉPÔT POUR APPROBATION DES CHÈQUES ÉMIS AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des chèques émis pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **161 882.93 \$** ainsi que les chèques émis totalisant **949 840.56 \$**, et ce, pour la période du 16 août 2023 au 15 septembre 2023.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 4 octobre 2023.



Lyne Gironne, directrice générale – trésorière

Information **AFFAIRES MUNICIPALES**

M. Bruno Boyer pose une question se rapportant au cadre réglementaire en lien avec la délégation de gestion de l'exploitation du sable sur les terres du domaine de l'État.

Information **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question.

10-23-366A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets ont été épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin Lefebvre
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 1^{er} novembre 2023

Il est 20 h 31.

Je, Claire Bolduc, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

(copie papier signée)

Claire Bolduc, préfète

(copie papier signée)

**Lyne Gironne, directrice
générale -trésorière**



